



PROJET DE PARC ÉOLIEN « LA VOIE DES PRÊTRES 2 »
BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
DU 3 JUILLET AU 16 AOÛT 2018



14 SEPTEMBRE 2018

TABLE DES MATIERES

Note liminaire	3	Supports d'expression	10
Fiche d'identité du projet	4	La voie numérique	10
Caractéristiques	4	L'adresse postale	10
Les premières démarches de concertation	4	Les cahiers de recueil des avis.....	10
Avec les acteurs territoriaux.....	5	Bilan de la concertation publique préalable	11
Avec la population	5	Les chiffres de la participation	11
Après la 1 ^{ère} enquête publique.....	5	Le traitement des contributions.....	12
La concertation publique préalable	7	L'analyse de la participation	13
Objectifs du dispositif.....	7	Un intérêt de la population qui se manifeste par une importante fréquentation numérique	13
Périmètre de la concertation	7	Une faible participation qui contraste avec la forte mobilisation constatée et la large campagne d'information réalisée	15
Étapes et formats	7	Conclusion	17
Trois phases ont ponctué la concertation mise en place	7	Enseignements de la démarche	17
Pour permettre l'information et la participation d'un large public, trois formats ont été développés	8	Recommandations	18
Outils d'information et communication de la démarche	8	Annexes	19
Le Dossier de Concertation du Projet.....	8	Annexe 1 : Captures d'écran du site Internet	19
Le site Internet du projet.....	8	Annexe 2 : Affiche d'information	20
L'affichage public	9	Annexe 3 : Panneaux d'affichage à Fontaine-lès-Croisilles et Croisilles	21
La distribution de flyers	9	Annexe 4 : Annonce dans la presse locale	22
Les courriers d'information	9		
Les annonces dans la presse régionale.....	9		

NOTE LIMINAIRE

A la demande de la société Eurowatt, la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches participatives et de concertation, a procédé à la mise en place d'un dispositif de participation du public qui vienne compléter la concertation menée par le développeur depuis le début du projet éolien « La Voie des Prêtres 2 », développé sur les communes de Fontaine-lès-Croisilles et de Croisilles.

Afin de mettre en place un dispositif de concertation adapté, nous avons tenu compte des actions d'information et de concertation entreprises, de l'état d'avancement du projet et de la volonté de concerter de la société Eurowatt.

Pour informer et permettre la participation du plus grand nombre, mais aussi pour offrir un espace accessible à tous ceux qui, concernés par le projet, n'auraient pas trouvé dans les démarches de concertation précédentes un dispositif adapté à leur besoin d'information et à leur mode d'expression, Courant Porteur a ainsi réfléchi à une démarche de concertation multiforme permettant à la fois de s'adresser à tous les habitants concernés par le projet et de créer des espaces de rencontre entre les citoyens et Eurowatt.

Conscients que la connaissance du projet est essentielle à une réelle participation du public, l'accès à une information claire et transparente sur ce dernier était une condition de la démarche.

Ainsi, la concertation publique préalable, en tant que dispositif participatif organisé en amont de l'enquête publique (articles L.121-15-1 et suivants du Code de l'environnement), prenait en compte ces paramètres et répondait à la volonté de la société Eurowatt de poursuivre la concertation sur son projet.

Une démarche de concertation préalable sur le projet de parc éolien « La Voie des Prêtres 2 » a donc été mise en place du 3 juillet au 16 août 2018.

Dans un premier temps, une période d'information (du 18 juin au 2 juillet) s'est ouverte avec la mise en ligne d'un site Internet du projet et la publication locale de l'information afin de permettre aux différents publics de connaître les caractéristiques du projet et les modalités de la concertation mise en place.

Ensuite, l'ouverture d'une période de recueil d'avis (du 3 juillet au 16 août) offrait aux habitants la possibilité de participer activement en formulant leurs commentaires et leurs interrogations.

Le dispositif mis en place et les enseignements de cette concertation publique préalable sont exposés en détail dans ce rapport ainsi que les réflexions suscitées par les avis émis par les participants.

Ce document fait état :

- D'une présentation du projet et de l'historique de la concertation réalisée ;
- D'une description du dispositif de concertation préalable mis en place ;
- D'une analyse de la participation ;
- D'une conclusion générale ;
- D'une note de recommandations.

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Caractéristiques

Le projet de parc éolien de « La Voie des Prêtres 2 », se situe dans la région des Hauts-de-France (Pas-de-Calais) et plus précisément dans l'arrondissement d'Arras sur une zone administrative regroupant la Communauté de Communes du Sud Artois.

12 éoliennes et 4 postes de livraison électriques sont prévus sur les communes de Fontaine-lès-Croisilles et de Croisilles.

Le projet se divise en 2 entités sur un plateau agricole séparées de 1,5 km environ :

- « **Entité Nord-Ouest** » - **3 éoliennes** à l'Ouest de Fontaine-lès-Croisilles
- « **Entité Sud-Est** » - **9 éoliennes** au Sud-Est de Fontaine-lès-Croisilles et à l'Est de Croisilles

La zone d'étude du projet, trouve son origine dans la définition, par les acteurs du territoire, d'une Zone de Développement de l'Éolien (ZDE).

Les bourgs des communes d'implantation, Fontaine-lès-Croisilles et Croisilles, se placent à respectivement environ 1250 m et 2500 m des sites d'implantation des éoliennes les plus proches.

La zone du projet est à environ 10 km au Sud-Est d'Arras, 19 km à l'Ouest de Cambrai et 10 km au Nord de Bapaume.

- **Puissance unitaire** d'une éolienne : 2,5 à 3,37 MW
- **Puissance totale** du projet : entre 30 et 40,44 MW

- **Production annuelle** estimée : entre 90 et 121,3 GWh par an, selon la puissance unitaire des éoliennes. Soit l'équivalent de la consommation électrique de 32 400 à 43 675 foyers (hors chauffage).
- **Coût d'investissement** : environ 64,704 M€ (estimation pour l'hypothèse majorante de 40,44 MW).
- **Économie de rejet de CO₂** : le parc évitera 66 420 à 89 534 tonnes de Co₂ par an.
- **Recettes fiscales pour la collectivité** : le projet générera chaque année plus de 190 000 € de recettes fiscales pour la Communauté de Communes du Sud Artois.
- **Durée de vie du parc** : entre 20 et 25 ans.

LES PREMIERES DEMARCHES DE CONCERTATION

Le projet « La Voie des Prêtres 2 » a fait l'objet de plusieurs démarches d'information et de concertation à destination des élus locaux, de l'administration et des populations locales.

Des rencontres, des réunions de travail, des présentations publiques, des campagnes d'information et un porte-à-porte ont été organisés pour comprendre les préoccupations et les attentes des acteurs locaux en matière de développement éolien, présenter le projet, informer sur son évolution et recueillir les interrogations et/ou suggestions qu'il pouvait susciter.

Avec les acteurs territoriaux

En 2006, une réflexion entre la Communauté de Communes du Sud Arrageois et les communes s'engage autour du développement éolien sur le territoire suite à la volonté des élus locaux de créer une Zone de Développement Éolien (ZDE).

En 2007, les Conseils municipaux de Croisilles et de Fontaine-lès-Croisilles approuvent la création d'une ZDE sur leurs communes.

Au printemps 2008, sont lancées les premières recherches d'implantation en vue de délimiter une aire d'étude au sein de la ZDE. Démarrent aussi les rencontres avec les propriétaires fonciers et exploitants ainsi que les présentations de l'avancée du projet aux municipalités.

Entre 2009 et 2011, des échanges réguliers avec les administrations, les gestionnaires de réseaux et les services d'État servent à comprendre les enjeux locaux et à affiner le scénario d'implantation du premier projet prévu sur les communes de Chérisy, Croisilles et Fontaine-lès-Croisilles.

Avec la population

Des bulletins d'information sont mis à la disposition du public dans les mairies afin d'informer les populations locales de l'avancement des réflexions et du projet éolien.

Déposé en 2012, un premier projet pour l'implantation de 21 éoliennes et de 5 postes de livraison sur le territoire des communes de Fontaine-lès-Croisilles, de Chérisy et de Croisilles fait l'objet d'une enquête publique.

La population est alors invitée à donner son avis et à formuler ses remarques dans le cadre de cette consultation qui a lieu entre décembre 2013 et janvier 2014.

De nombreuses communes, la Communauté de Communes du Sud Artois, ainsi que le Commissaire enquêteur se sont prononcés en faveur du projet. Les autorisations ont toutefois été refusées.

Après la 1^{ère} enquête publique

En 2015, les modifications du projet (5 éoliennes supprimées) imposent une nouvelle phase de concertation auprès des acteurs du territoire et des populations. La société Eurowatt engage alors un nouveau travail de concertation avec les acteurs locaux et les habitants des communes d'implantation pour développer un projet qui tienne compte des recommandations.

En février 2017, une campagne de porte-à-porte est menée à destination des habitants des trois communes d'implantation du projet (Chérisy, Croisilles et Fontaine-lès-Croisilles).

Le bilan de cette démarche fait état d'une participation importante puisque 498 personnes sont rencontrées dans ce cadre, soit 61% du total des foyers des trois communes.

Si une grande majorité de personnes (86%) se dit favorable ou neutre à l'installation du parc éolien, les tendances entre les communes sont très différenciées.

En effet, à Fontaine-lès-Croisilles, 47% des personnes rencontrées se disent favorables à l'arrivée du projet, tandis qu'à Croisilles, commune la plus peuplée, 66% se déclarent indifférentes.

C'est à Chérisy que la population s'exprime le plus fortement en défaveur du projet, à hauteur de 40% des personnes rencontrées.

Cette campagne révèle aussi qu'une certaine confusion existe autour du premier projet déposé en 2012 et donc qu'un besoin d'information sur le projet final se fait sentir auprès du public.

La rencontre des habitants en porte-à-porte montre ainsi qu'il est nécessaire de :

- Prendre en compte l'avis des habitants de Chérisy et notamment leur refus de voir l'implantation d'éoliennes sur leur commune.
- Informer davantage le public sur l'impact du projet sur le paysage et la densification du territoire en éolien.

C'est dans ce contexte que la société Eurowatt réduit son projet à 12 éoliennes pour tenir compte du refus de la commune de Chérisy, et qu'elle poursuit sa démarche de concertation volontaire sur le projet final.

Courant Porteur est alors sollicité pour mettre en place un dispositif de concertation qui tienne compte de ces attentes, à savoir l'information claire, précise et transparente sur le projet final, et permette l'expression de tous les habitants.

LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

Un cadre légal, une démarche volontaire

Objectifs du dispositif

Pour approfondir les démarches de concertation décrites précédemment, permettre un accès à toute l'information sur le projet et donner des moyens pour une réelle participation du public, le dispositif devait :

- **Présenter l'ensemble des caractéristiques du projet final** par une communication claire, transparente, détaillée et accessible ;
- **Offrir à tous les habitants** du territoire d'implantation du projet et particulièrement des communes d'accueil (Fontaine-lès-Croisilles et Croisilles), **la possibilité d'exprimer un avis** ;
- **Créer un espace de dialogue pour faire émerger des propositions** afin d'enrichir le projet et notamment ses mesures d'accompagnement.

Périmètre de la concertation

Si les communes concernées par l'implantation des éoliennes (Fontaine-lès-Croisilles et Croisilles) semblent, en toute logique, être les lieux privilégiés de la concertation, le territoire concerné par un projet de parc éolien dépasse, le plus souvent, la zone du site d'implantation des machines. C'est pourquoi, le périmètre de la participation a été élargi aux communes voisines, situées à 6 km autour de la zone d'implantation de projet.

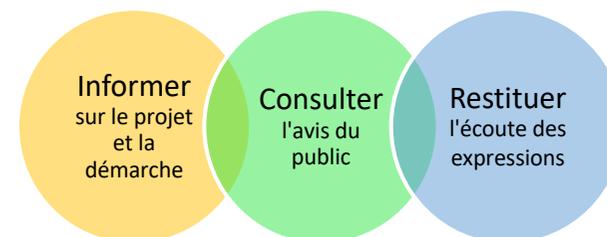
Ainsi, suivant ce critère, ont été incluses dans le dispositif, les communes suivantes : Boiry-Becquerelle, Boiry-Notre-Dame, Boisleux-Saint-Marc, Boyelles, Bullecourt, Cagnicourt, Chérisy, Croisilles (commune

d'implantation), Dury, Ecooust-Saint-Mein, Ervillers, Eterpigny, Feuchy, Fontaine-lès-Croisilles (commune d'implantation), Guémappe, Hamelincourt, Haucourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, Lagnicourt-Marcel, Mercatel, Monchy-le-Preux, Mory, Neuville Vitasse, Noreuil, Pelves, Quéant, Rémy, Rencourt-lès-Cagnicourt, Saint-Léger, Saint-Martin-sur-Cojeul, Tilloy-lès-Mofflaines, Vaulx-Vraucourt, Villers-lès-Cagnicourt, Vis en Artois, Wancourt.

Étapes et formats

Trois phases ont ponctué la concertation mise en place

- **La phase d'information** du 18 juin au 2 juillet 2018, durant laquelle les habitants ont pu s'informer sur le projet et la démarche mise en place grâce aux outils d'information mis à leur disposition (affichage, annonce presse, site Internet) ;
- **La phase de recueil d'avis** du 3 juillet au 16 août 2018, au cours de laquelle les habitants étaient invités à s'exprimer sur le projet dans les registres mis à leur disposition en mairie, sur le site Internet et par voie postale ;
- **La phase de restitution** du 27 août au 16 septembre 2018, pendant laquelle les contributions ont été prises en compte et un bilan de la concertation a été établi.



Pour permettre l'information et la participation d'un large public, trois formats ont été développés

- **Le format numérique** : un site Internet dédié au projet, informatif et participatif <http://projet-eolien-la-voie-des-pretres-2.info> ;
- **Le format physique** : un dossier de concertation présentant toutes les informations sur le projet, un cahier de recueil des avis mis à disposition aux horaires d'ouverture des mairies des communes d'implantation, deux permanences publiques organisées le 4 juillet à Fontaine-lès-Croisilles et le 26 juillet à Croisilles.
- **Le format postal** : des flyers distribués dans les boîtes aux lettres de la commune de Fontaine-lès-Croisilles ou mis à disposition en mairie pour les communes de Croisilles et une boîte postale dédiée aux participants pendant toute la période de la concertation préalable.

Outils d'information et communication de la démarche

Le Dossier de Concertation du Projet

Dans l'objectif d'apporter aux habitants l'information la plus complète sur le développement et les caractéristiques du projet, mais aussi de leur donner la possibilité d'exprimer leur avis en parfaite connaissance, un Dossier de Concertation du Projet de 58 pages, dont 19 pages retraçant les nombreuses études réalisées et les démarches entreprises, a été élaboré et mis à la disposition du public en libre accès dans les mairies de Fontaine-lès-Croisilles et de Croisilles.

Ce dossier, en support papier grand format (A3), était également disponible en ligne, en libre téléchargement depuis toutes les pages du site Internet du projet. Le document avait été conçu pour permettre, quelle que soit la

connexion Internet, un téléchargement facile et rapide, avec un poids de fichier réduit à moins de 10 Mo.

Le site Internet du projet

Un site Internet du projet a été mis en ligne à l'adresse <http://projet-eolien-la-voie-des-pretres-2.info> dès l'ouverture de la période d'information du dispositif de concertation, soit le lundi 18 juin 2018. (Annexe 1)



Une page « *Actualités* » avait pour vocation de renseigner les internautes sur la démarche mise en place et les modalités de la participation.

Les pages « *Le projet en bref* » et « *Le projet en images* » présentaient l'historique du projet, ses caractéristiques ainsi que les cartes et photomontages réalisés.

Les informations sur le porteur du projet, ses partenaires et prestataires étaient accessibles depuis la page « Vos interlocuteurs ».

Une page « Participez », munie d'un formulaire en ligne, était dédiée à la participation des internautes.

Enfin, une page « Pour en savoir plus » offrait la possibilité aux participants de trouver davantage d'information sur l'éolien en général et dans la région Hauts-de-France en particulier.

L'affichage public

Des affiches au format A3 et A4 informant sur les modalités précises de la participation ont été imprimées et diffusées dans les communes concernées par l'implantation du projet (Fontaine-lès-Croisilles et Croisilles), sur des lieux de grande fréquentation publique (Mairies, entrée des écoles, routes principales d'entrée dans les bourgs) et distribuées aux 37 communes concernées par le périmètre de la concertation pour un affichage public sur les panneaux officiels. (Annexes 2 et 3)

La distribution de flyers

Pour assurer une bonne diffusion de l'information, la commune de Fontaine-lès-Croisilles a distribué une invitation pour la permanence d'information et des flyers ont été fournis à la commune de Croisilles dans l'objectif d'informer chaque foyer de l'ouverture d'une concertation préalable sur le projet. Les habitants de la commune de Chérisy ont également reçu l'information directement à leur domicile, à l'initiative de la municipalité.



PARC ÉOLIEN DE LA VOIE DES PRÊTRES 2 

CONCERTATION PRÉALABLE DU MARDI 3 JUILLET AU JEUDI 16 AOÛT 2018
Venez vous informer et donner votre avis

Porté par la société **Eurowatt**, le parc éolien de « La Voie des Prêtres 2 » est le résultat de 10 années de réflexion et de concertation menées avec les acteurs locaux et les communes d'implantation : Fontaine-lès-Croisilles et Croisilles.

Organisée à l'initiative de la société **Eurowatt**, cette concertation préalable est une nouvelle occasion pour les habitants concernés ou intéressés par l'installation du projet d'exprimer leur avis.

Tout au long de la période participative, un dossier de concertation sera disponible dans les mairies de Fontaine-lès-Croisilles et de Croisilles et téléchargeable sur le site internet du projet : www.projet-eolien-la-voie-des-prêtres-2.info

VOS QUESTIONS, REMARQUES ET PROPOSITIONS POURRONT ÊTRE DÉPOSÉES À PARTIR DU 3 JUILLET 2018 :

- Sur les registres mis à disposition en Mairie aux horaires d'ouverture :
 - Mairie de Croisilles : Du lundi au vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h30
 - Le samedi de 9h à 12h
 - Mairie de Fontaine-lès-Croisilles : Le mardi de 18h30 à 19h30 / Le vendredi de 11h à 12h
- Sur le site internet du projet : www.projet-eolien-la-voie-des-prêtres-2.info
- Par courrier à l'adresse suivante : Courant Porteur BP89 - 75921 - Paris Cedex 19
- Lors des deux permanences publiques, ouvertes à tous, organisées :
 - Le mercredi 4 juillet de 16h à 19h, en salle des fêtes de Fontaine-lès-Croisilles
 - Le jeudi 26 juillet de 16h à 19h, en Mairie de Croisilles

Vos avis seront recueillis et traités par Courant Porteur, société spécialisée dans les démarches participatives et de concertation. Le bilan de cette concertation sera rendu public et la société Eurowatt présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.

Les courriers d'information

Par courrier postal, les acteurs du territoire (élus locaux, représentants de l'administration et du monde économique, etc.) ont été informés de la concertation mise en place (55 courriers envoyés).

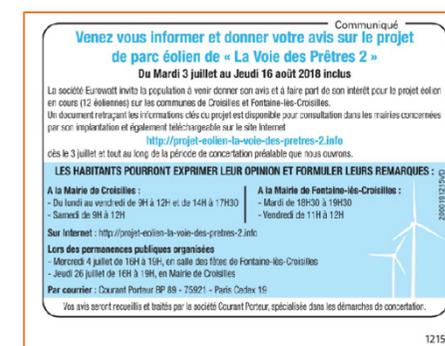
Ces acteurs étaient invités à relayer l'information sur la période participative mais également à participer sur les supports prévus à cet effet.

Les annonces dans la presse régionale

Afin de toucher le plus grand nombre, des annonces ont été publiées dans la presse quotidienne *La Voix du Nord*. Ces communiqués visaient à informer les lecteurs de l'ouverture d'une concertation préalable, des lieux et horaires de la participation ainsi que des modalités de recueil des avis (adresse postale, site Internet, registres en mairie, permanences publiques). (Annexe 4)

Une première annonce est parue le lundi 2 juillet 2018, veille de l'ouverture de la participation, à la une de l'édition locale (Arrageois-Ternois).

Au cours de la période consultative, une deuxième publication presse a eu lieu le dimanche 5 août 2018 dans le même quotidien, pour informer une nouvelle fois les populations locales de la poursuite de la démarche de concertation et les inciter ainsi à participer pendant les jours restants.



Communiqué
Venez vous informer et donner votre avis sur le projet de parc éolien de « La Voie des Prêtres 2 »
Du Mardi 3 juillet au Jeudi 16 août 2018 inclus

La société Eurowatt invite la population à venir donner son avis et à faire part de son intérêt pour le projet éolien en cours (12 éoliennes) sur les communes de Croisilles et Fontaine-lès-Croisilles.

Un document retraçant les informations clés du projet est disponible pour consultation dans les mairies concernées par son implantation et également téléchargeable sur le site internet <http://projet-eolien-la-voie-des-prêtres-2.info> dès le 3 juillet et tout au long de la période de concertation préalable que nous connaissons.

LES HABITANTS POURRONT EXPRIMER LEUR OPINION ET FORMULER LEURS REMARQUES :

À la Mairie de Croisilles : - Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 - Samedi de 9h à 12h	À la Mairie de Fontaine-lès-Croisilles : - Mardi de 18h30 à 19h30 - Vendredi de 11h à 12h
--	--

Sur internet : <http://projet-eolien-la-voie-des-prêtres-2.info>

Lors des permanences publiques organisées
- Mercredi 4 juillet de 16h à 19h, en salle des fêtes de Fontaine-lès-Croisilles
- Jeudi 26 juillet de 16h à 19h, en Mairie de Croisilles

Par courrier : Courant Porteur BP 89 - 75921 - Paris Cedex 19

Vos avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation.

1215.

Supports d'expression

La voie numérique

Les habitants avaient la possibilité de déposer leur contribution en ligne via un formulaire créé sur le site Internet. Accessible depuis toutes les pages du site du projet, ce formulaire a été activé le mardi 2 juillet à minuit et désactivé jeudi 16 août à minuit, dernier jour de la concertation préalable.

Pour faciliter la libre expression des opinions, les avis n'étaient pas rendus publics. Un mail de confirmation était toutefois envoyé aux participants attestant de la bonne réception de leur message et de leur traitement¹.

L'adresse postale

Toujours dans l'objectif de permettre la participation du plus grand nombre, une adresse postale (Courant Porteur, BP 89, 75921 PARIS Cedex 19) offrait la possibilité à ceux ne pouvant se déplacer ou accéder à Internet, d'envoyer leur contribution par courrier.

Les cahiers de recueil des avis

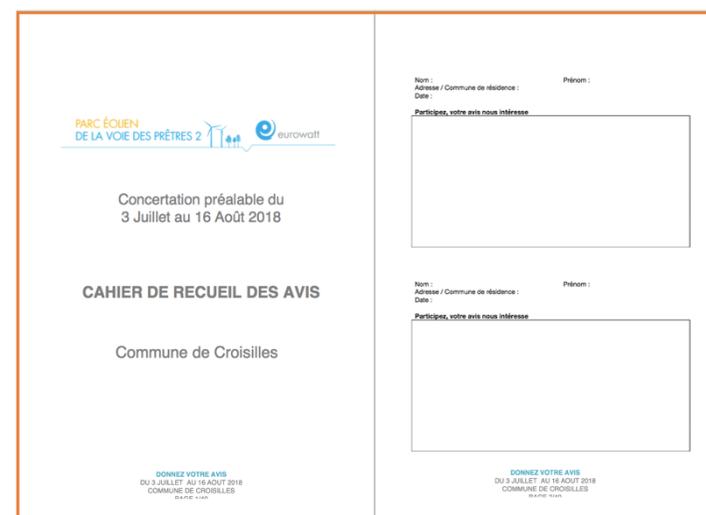


Des cahiers de recueil des avis conçus pour permettre à la fois une manipulation simple (feuilles A4 numérotées et reliées entre elles par une spirale) et un espace dédié aux commentaires du plus grand nombre (40 pages comprenant 2 encadrés chacune prévus pour des commentaires larges) ont été mis à la disposition du public pour

recueillir leurs avis, dès l'ouverture et jusqu'à la fermeture de la concertation préalable.

Ces cahiers étaient disponibles dans les mairies des communes d'implantation (Fontaine-lès-Croisilles et Croisilles).

Les participants à la démarche pouvaient ainsi y déposer leurs commentaires aux jours et horaires d'ouverture au public des municipalités, pendant toute la période participative.



¹ Étant donné le recours au stockage de données et coordonnées personnelles, les obligations auprès de la CNIL ont été prises en compte même si les informations récoltées ne feront l'objet d'aucun usage commercial ni d'aucune diffusion.

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

Les chiffres de la participation

Participer à un dispositif de concertation se comprend à la fois comme une démarche volontaire pour s'informer sur un sujet donné et/ou contribuer au débat par l'expression d'un avis, une question, une suggestion...

La concertation préalable mise en place permettait aux populations des communes concernées par le projet « La Voie des Prêtres 2 » de s'informer sur les caractéristiques du parc éolien et de laisser une contribution sur les différents supports mis à leur disposition.

Une première analyse des résultats montre que si les actions d'information et de contribution ont été constatées pendant la concertation préalable, la volonté de s'informer des citoyens a primé sur leur besoin de s'exprimer.

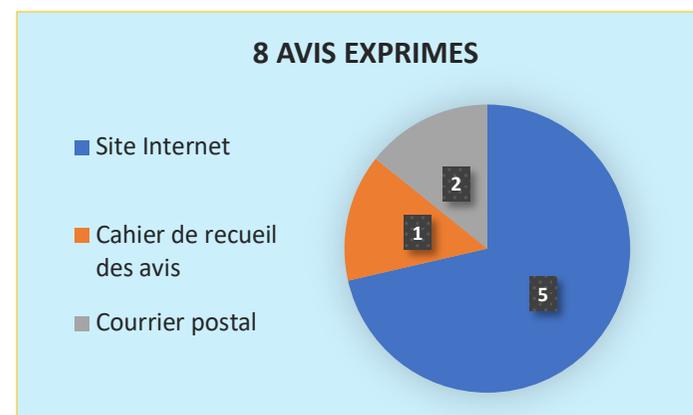
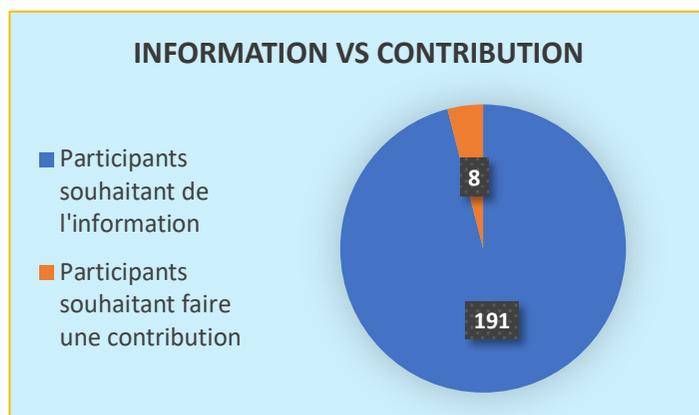
Ainsi, en ligne et sur les lieux physiques de la concertation, le nombre de personnes qui se sont mobilisées pour obtenir des informations sur le projet dépasse considérablement le nombre de personnes qui ont souhaité laisser un commentaire dans les supports prévus à cet effet.

Le site Internet du projet reflète clairement cette particularité avec 184 visites enregistrées, 935 pages vues et 84 téléchargements du dossier de concertation.

Au total, 191 personnes (184 internautes et 7 participants aux deux permanences publiques) ont fait la démarche de s'informer sur le dispositif mis en place et sur les caractéristiques du projet final, alors que seulement 8 avis ont été déposés.

Par ailleurs, il est à noter que les participants ayant contribué se sont mobilisés dans les communes voisines des communes d'implantation du projet (Dainville, Eterpigny, Riencourt-les-Cagnicourt). Les habitants de Chérisy ont été les plus actifs dans cette mobilisation avec 4 contributions parmi les 8 avis reçus.

Ce phénomène pourrait expliquer les raisons pour lesquelles le site Internet du projet a été privilégié par les contributeurs (5 avis déposés en ligne) et pourquoi les cahiers de recueil d'avis disponibles dans les mairies des communes d'implantation des éoliennes n'ont pratiquement pas été utilisés.



A Fontaine-lès-Croisilles par exemple, le registre mis à la disposition des habitants n'a pas recueilli de commentaires malgré la permanence publique organisée le 4 juillet 2018 et la participation à cette rencontre de 4 personnes :

- Deux habitants de Fontaine-lès-Croisilles qui souhaitent se renseigner sur le projet et son évolution mais aussi poser des questions sur les impacts (paysage, réception de la télévision, etc.) ;
- Deux conseillers municipaux de Chérisy.

Ce constat peut se faire également, dans une moindre mesure, lors de la deuxième permanence publique organisée le 26 juillet à Croisilles. Alors que trois personnes s'étaient déplacées, seule une personne a souhaité exprimer son avis sur le projet dans le cahier de recueil des avis.

Le traitement des contributions

Étant donné le faible nombre d'avis recueillis, une classification par type de commentaires et/ou par motivations n'a pas été jugée nécessaire.

En revanche, une analyse de ces contributions révèle que la concertation préalable a permis aux participants d'exprimer une opinion plus large sur le développement de l'éolien sur leur territoire.

Ainsi, et comme souligné précédemment, les commentaires (6) témoignant d'une opposition à l'éolien proviennent des communes voisines des communes d'implantation des éoliennes. Une large majorité de ces avis (5) évoque alors la crainte d'une saturation du territoire en expliquant, à l'instar de cet habitant de Chérisy, que « *La CCSA a suffisamment donné en éoliennes. Le paysage en est saturé. Ce projet est insensé la commune de Fontaines les Croisilles est totalement encerclée. La production d'énergie éolienne est intermittente, et il faudra des centrales thermiques pour pallier*

à la défaillance des éoliennes (même momentanée, manque de vent par ex.). En ce qui concerne les retombées économiques pour les communes, elles sont minimales ».

Dans la même veine, d'autres expliquent, « (...) nous sommes opposés au projet éolien de la Voie des Prêtres 2 dans la mesure où nous estimons que le secteur est déjà saturé en éoliennes. Ce nouveau projet ne va faire qu'amplifier ce phénomène, d'autant plus que d'autres projets se préparent. Nous dénaturons à outrance notre cadre de vie. Nous les transformons en paysages industriels : trop c'est trop. Les projets se surajoutent sans concertation. La zone est saturée... (...) ».

A Eterpigny, une personne déclare « (...) Nous, habitants plus éloignés que les villages concernés sommes envahis par la présence de ces éoliennes qui saturent le paysage de cette campagne. Toutes les études sont calquées sur le même principe à savoir que rien ne s'oppose au projet, tout à été calculé, pensé, anticipé. Qui arrêtera ce cancer industriel ? Peut-être le président de la région. Enfin pour ma part je suis contre ce projet envahissant ».

Par ailleurs, une personne habitant à Chérisy dresse une longue liste des raisons pour lesquelles elle s'oppose à l'éolien en général et au projet en particulier. Ainsi, et sans retranscrire l'ensemble de ses propos, il convient de citer les critiques faites au manque « *d'études approfondies sur l'HUMAIN* », au balisage lumineux qui lui fait dire « *qu'on se croirait à Noël toute l'année* » ou bien à l'aspect financier qui rapporte selon elle « *à des gens peu scrupuleux (mentalité des propriétaires terriens), à la communauté de commune qui "jettent" quelques miettes aux petites communes, à la société d'économie mixte pour le maximum* ». Cette personne explique enfin que « *la contrée est déjà envahie de ces machines qui ne fonctionnent pas trop souvent* » et rappelle que « *Xavier BERTRAND aujourd'hui président de région avait promis de s'opposer à tout nouveau projet - VDN du 27/11/2015. A lui de tenir cette promesse aujourd'hui*

ARRETEZ DE SACCAGER NOS TERRITOIRES DEJA SUFFISAMMENT IMPACTES PAR CES PARCS EOLIENS et ALLEZ LES METTRE EN MER OU SUR LES PLATEAUX DU LARZAC !!!!! ».

Certains participants, sans se prononcer sur le projet de parc éolien « La Voie des Prêtres 2 », profitent de la démarche de concertation pour recommander des documents sur le sujet. Ainsi, une personne habitant en dehors des communes d’implantation du parc nous conseille une « *Très intéressante émission du 21/06/2018 -" l'info du vrai " au cours de laquelle il est bien démontré que les projets éoliens n'ont d'autre intérêt que l'argent A REGARDER pour votre gouverne. Merci ».*

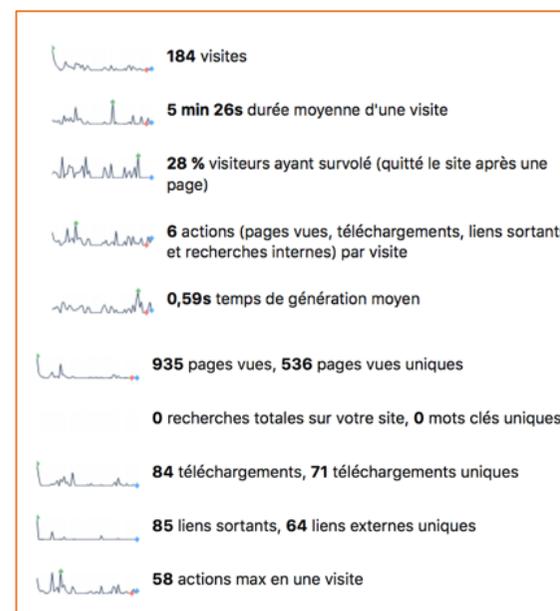
Enfin, si la plupart des avis recensés expriment une hostilité à l’éolien, une contribution écrite exprimant l’avis de deux personnes fait toutefois état d’une adhésion claire au projet en ces termes : « *Nous sommes d’accord pour les éoliennes sur les terres de Fontaine et Croisilles ».*

L’analyse de la participation

Un intérêt de la population qui se manifeste par une importante fréquentation numérique

Les données statistiques de suivi sur le site Internet nous ont permis de constater que, dès le premier jour d’ouverture de la phase d’information et tout au long de la période de concertation, le public s’est rendu sur le site Internet pour s’informer sur le projet.

Ainsi, du 18 juin au 16 août, 184 visites d’une durée moyenne de 5 minutes et 26 secondes ont été enregistrées recensant un total de 935 pages vues.



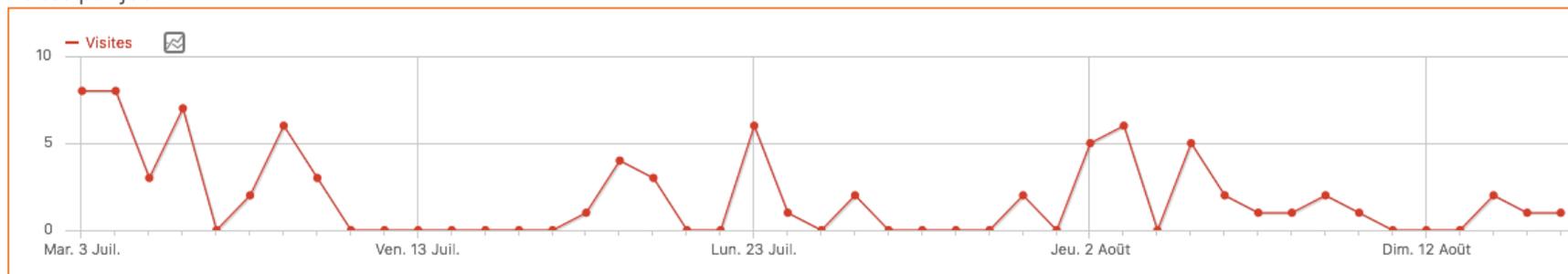
Récapitulatif global des visites, entre le 18 juin et le 16 août

La période de forte fréquentation du site Internet coïncide avec la phase d’information de la démarche (du 18 juin au 2 juillet) pendant laquelle 101 visites, d’une durée moyenne de 6m et 40s, ont été enregistrées. Un pic du nombre de visites (27) a par ailleurs été constaté le lundi 18 juin, premier jour d’information de la démarche de concertation.

Mais 83 visites du site Internet du projet ont été recensées du 3 juillet au 16 août, période dédiée à la concertation préalable. Si la fréquentation du site baisse faiblement avec l’été, la publication de commentaires dès le 5 juillet et jusqu’au 15 août (date du dernier avis posté), permet de penser que la période estivale n’a pas constitué un frein à la participation.

Aussi, il a été constaté que la publication le 2 juillet 2018 dans *La Voix du Nord* d'une annonce informant de l'ouverture de la concertation volontaire a entraîné une augmentation des visites du site Internet, lequel, après le pic des premiers jours de sa mise en ligne, enregistrait une moyenne 5 visites par jour.

Graphique des visites du 3 juillet au 16 août (phase de recueil des avis)



Ainsi, 9 visites ont été recensées le jour de la publication de l'annonce et une moyenne de 8 visites les deux jours suivants.

Il est important de noter que pendant cette courte période, les internautes se sont particulièrement attardés sur les pages « *Participez* » (12 vues uniques d'une durée de 1m 36s) et « *Le projet en bref* » (13 vues uniques d'une durée de 1m et 26s) sans poster pour autant de commentaires.

Ce phénomène a de nouveau été constaté le dimanche 5 août, date de la seconde publication presse : 5 visites d'une durée moyenne de 11m et 42s ont été en effet enregistrées.

Ces données nous informent que la publicité de la démarche de concertation dans la presse quotidienne régionale a eu des effets positifs sur la mobilisation des participants, au regard du trafic généré sur le site les jours de parution de l'annonce et ceux qui ont suivi les publications.

Concernant les pages du site Internet qui ont suscité le plus d'intérêt chez les participants, la page « *La carte du projet* » a enregistré 203 vues (115 vues uniques) entre le 18 juin et le 16 août 2018, la page « *Le projet en bref* » présente un bilan de 126 vues (71 vues uniques) et la page « *Participez* » n'est pas en reste avec 119 visites constatées dont 47 vues uniques.

En outre, les internautes passent en moyenne 1 minute et 20 secondes sur chacune de ces pages, montrant ainsi un intérêt manifeste pour leur contenu.

Il est intéressant de noter également que les pages qui enregistrent le taux de sortie le plus important sont les pages « *Les études* » et « *Pour en savoir plus* ». Après un temps de visite qui atteint presque les 2 minutes, les internautes quittent le site à 47% d'entre eux.

Un fait notoire est la fréquentation de la page « *Participez* » pendant la période ouverte aux contributions (du 3 juillet au 16 août). Si elle enregistre

42 vues (23 uniques) d'une durée moyenne de 1 minute et 38 secondes, confirmant ainsi la curiosité des internautes pour cet onglet, il est possible d'affirmer, au regard du nombre de contributions (5), qu'elle n'a pas provoqué l'expression d'avis des participants. En effet, seulement 11,6% des personnes ayant consulté cette page ont posté un commentaire.

De plus, le taux de sortie des visiteurs depuis cette page s'élève à 43%.

Pages visitées du 3 juillet au 16 août (phase de recueil des avis)

URL DE LA PAGE ▼	VUES	VUES UNIQUES	TAUX DE REBOND	TEMPS MOYEN SUR LA PAGE	TAUX DE SORTIE	TEMPS MOYEN DE GÉNÉRATION
wp-content	2	2	100 %	00:00:00	100 %	1,29s
vos-interlocuteurs	21	12	0 %	00:00:20	17 %	0,68s
pour-en-savoir-plus	13	10	0 %	00:00:24	40 %	0,6s
participez	42	23	0 %	00:01:38	43 %	0,51s
les-etudes	20	15	100 %	00:01:22	27 %	0,56s
le-projet-en-bref	34	24	100 %	00:01:51	29 %	0,55s
carte-du-projet	52	39	0 %	00:00:19	13 %	0,51s

Concernant le dossier de concertation du projet, accessible depuis chaque page du site Internet, 40 téléchargements ont été enregistrés pendant cette période.

Toutefois, le document étant prévu pour être facilement transférable par courrier électronique, il est possible de penser que d'autres personnes ont pris connaissance du projet et de la démarche par le biais du simple document (échange par email, impressions, transferts, etc.) sans que l'on puisse en vérifier le nombre.

Une faible participation qui contraste avec la forte mobilisation constatée et la large campagne d'information réalisée

Si l'on tient compte des 191 personnes qui se sont mobilisées (en ligne et en physique) pendant la période de concertation préalable pour s'informer, du nombre de personnes ayant été destinataires d'une information sur la démarche mise en place (distribution de flyers en boîte aux lettres) et du large périmètre géographique (37 communes) concerné par la diffusion des outils d'information (publication d'annonces dans la presse, affichage public) ainsi que des lieux de cette publication (éditions locales de la presse, Mairies, entrée des écoles et abords de la zone du projet), il est difficile de penser que la faible participation est due à un manque d'information des habitants.

En revanche, il est possible d'imaginer que les démarches de concertation entreprises dès le début du développement du projet et notamment le dispositif porte-à-porte réalisé sur les communes de Fontaine-lès-Croisilles, Chérisy et Croisilles où un nombre élevé des foyers (61%) a participé, ont été jugés suffisantes.

Dans cette logique, les populations locales pourraient ainsi éprouver une certaine lassitude face aux démarches de concertation et d'information mises en place sur un projet en développement depuis de longues années.

Par ailleurs, il est à noter que la nature de la faible participation à la concertation préalable et la forte mobilisation pour connaître les caractéristiques du projet final confirment les conclusions du porte-à-porte réalisé en 2017 :

- Une opposition à l'éolien et au projet des habitants de Chérisy ;
- Un besoin d'information sur le projet éolien final ;
- Des positions vis-à-vis du projet favorables et/ou indifférentes des communes d'implantation Fontaine-lès-Croisilles et Croisilles.

Enfin, un autre facteur plus global, lié à un faible développement de la culture de la concertation, peut expliquer le faible taux de contributions. En effet, il existe une difficulté pour les publics « non-initiés » de s'exprimer dans les instances participatives et notamment sur des sujets environnementaux et d'énergie où la capacité propre à chaque citoyen d'appréhender par lui-même sa situation et ses intérêts, mais aussi celle et ceux d'autrui, est difficile à exercer.

CONCLUSION

Enseignements de la démarche

Avec cette concertation préalable réalisée entre le 3 juillet et le 16 août 2018, la société Eurowatt a souhaité informer sur le projet final mais aussi recueillir et écouter l'avis de ceux qui n'avaient pas eu la possibilité de s'exprimer pendant les différentes démarches de concertation mises en place.

Le dispositif engagé devait permettre à tous les habitants des communes concernées par l'implantation du projet de donner leur avis ou de formuler leurs questions et se voulait également une occasion de prendre en compte l'expression du public pour réfléchir à d'autres mesures d'accompagnement.

Si la contribution à la concertation par l'expression de commentaires a été faible, l'intérêt pour le projet et la démarche participative a été constaté par le nombre de personnes qui se sont rendues sur le site Internet pour s'informer et connaître les modalités de la concertation préalable proposée.

Ainsi, et au regard des moyens mis en place pour informer les populations de l'ouverture d'une période participative de libre expression des avis, de la forte fréquentation du site Internet du projet, et du temps accordé à la participation des publics (44 jours), l'opportunité de faire part de son opposition ou de son adhésion au projet et de formuler un avis défavorable ou favorable sur ce dernier, était réelle.

C'est pourquoi, au vu de l'absence de participation des habitants des communes concernées par l'implantation des éoliennes (Fontaine-lès-Croisilles et Croisilles) et du très faible nombre d'avis d'opposition reçus (6), dont la totalité émanaient des communes voisines, il est difficile de

considérer qu'une opposition massive au projet de parc éolien « La Voie des Prêtres 2 » existe.

Puisque ni le dispositif de concertation, ni les éléments d'information fournis n'ont fait l'objet de contestations, l'on peut faire en outre l'hypothèse que l'information sur le projet était jugée suffisante et répondait aux attentes de la population.

Enfin, il convient de rappeler que l'objectif de la concertation préalable de faire en sorte que le citoyen puisse s'informer et s'exprimer librement a été atteint.

RECOMMANDATIONS

La mise en place de l'enquête publique dans le cadre de l'instruction de la demande d'Autorisation Unique, encadre la prise en compte de l'opinion des riverains de manière réglementaire.

Le dispositif de concertation préalable mis en place volontairement par Eurowatt, en amont de l'enquête publique, a offert un espace d'expression complémentaire à la population concernée par le projet et a permis de fournir des informations sur le projet éolien « La Voie des Prêtres 2 ».

Étant donné l'absence de demandes précises exprimées par les participants à la concertation, Courant Porteur recommande :

- De veiller à la poursuite du dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire y compris après l'obtention des autorisations, en permettant aux populations d'entrer en contact facilement avec l'équipe en charge du projet ;
- De maintenir la diffusion d'une information claire et transparente sur les dernières étapes et/ou avancées du projet, notamment dans les journaux communaux et/ou intercommunaux ;
- De rester à l'écoute des habitants y compris en dehors des dispositifs de concertation notamment pour enrichir les mesures d'accompagnement prévues par le projet, en organisant par exemple, lors de déplacements sur site, des rencontres informelles ouvertes ou public.

Nous recommandons également de porter à la connaissance de l'ensemble de la population concernée par le parc éolien, les conclusions de la concertation préalable et les suites qui ont été données.

Il est ainsi suggéré de maintenir actif le site Internet du projet afin qu'il soit un moyen pérenne d'information destiné à la population tout le long du développement du parc éolien « La Voie des Prêtres 2 » mais aussi de multiplier les canaux de diffusion de ces éléments en les communiquant aux instances publiques locales (municipalités, Communauté de Communes, services instructeurs).

Enfin, compte tenu du bilan de la concertation préalable, il semble que la mise en place d'un nouveau dispositif participatif à destination des populations locales ne soit pas nécessaire avant l'entrée du projet dans la phase d'enquête publique. Toutefois, cette préconisation est sous réserve que l'enquête publique intervienne dans une période proche de la dernière démarche de concertation réalisée et que le projet final ne subisse de modifications entre temps.

ANNEXES

Annexe 1 : Captures d'écran du site Internet



Annexe 2 : Affiche d'information

PARC ÉOLIEN
DE LA VOIE DES PRÊTRES 2  eurowatt 

**CONCERTATION PRÉALABLE
DU MARDI 3 JUILLET AU JEUDI 16 AOÛT 2018**

Venez vous informer et donner votre avis

Porté par la société Eurowatt, le parc éolien de « La Voie des Prêtres 2 » est le résultat de 10 années de réflexion et de concertation menées avec les acteurs locaux et les communes d'implantation : Fontaine-lès-Croisilles et Croisilles.

Organisée à l'initiative de la société Eurowatt, cette concertation préalable est une nouvelle occasion pour les habitants concernés ou intéressés par l'installation du projet d'exprimer leur avis.

Tout au long de la période participative, un dossier de concertation sera disponible dans les mairies de Fontaine-les-Croisilles et de Croisilles **et téléchargeable sur le site internet** du projet :

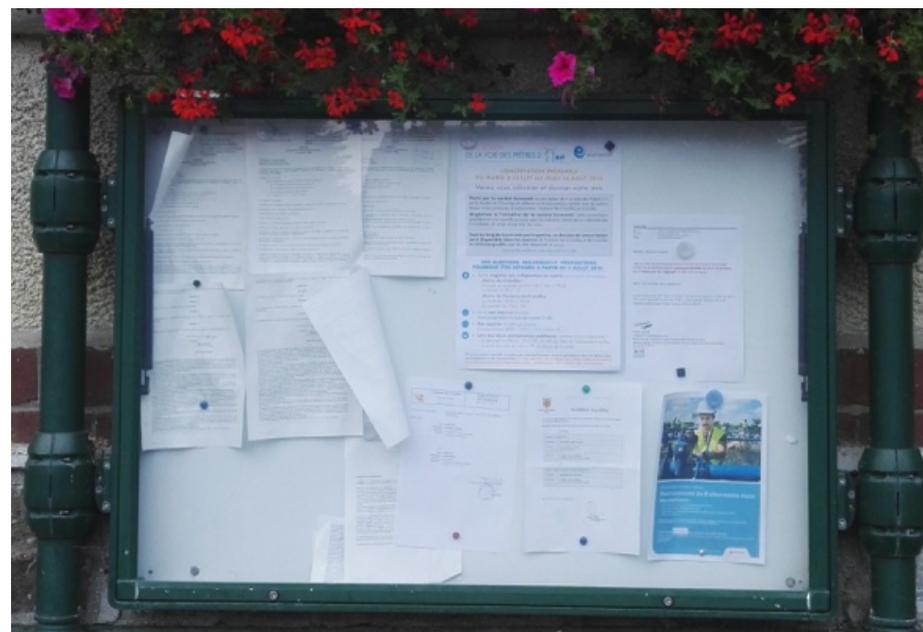
www.projet-eolien-la-voie-des-pretres-2.info

**VOS QUESTIONS, REMARQUES ET PROPOSITIONS
POURRONT ÊTRE DÉPOSÉES À PARTIR DU 3 JUILLET 2018 :**

-  Sur les **registres mis à disposition en Mairie** aux horaires d'ouverture :
 - **Mairie de Croisilles :**
Du lundi au vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h
 - **Mairie de Fontaine-lès-Croisilles**
Le mardi de 18h30 à 19h30
Le vendredi de 11h à 12h
-  Sur le **site internet** du projet :
www.projet-eolien-la-voie-des-pretres-2.info
-  **Par courrier** à l'adresse suivante :
Courant Porteur BP89 – 75921 – Paris Cedex 19
-  **Lors des deux permanences publiques**, ouvertes à tous, organisées :
 - Le mercredi 4 juillet de 16h à 19h, en salle des fêtes de Fontaine-lès-Croisilles
 - Le jeudi 26 juillet de 16h à 19h, en Mairie de Croisilles

Vos avis seront recueillis et traités par Courant Porteur, société spécialisée dans les démarches participatives et de concertation. **Le bilan de cette concertation sera rendu public et la société Eurowatt présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.**

Annexe 3 : Panneaux d'affichage à Fontaine-lès-Croisilles et Croisilles



Annexe 4 : Annonce dans la presse locale

LA VOIX DU NORD

LUNDI 2 JUILLET 2018

Arrageois-Ternois

PENSEZ-Y

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE
Le secrétariat sera fermé en juillet aux dates indiquées ci-dessous. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur. Dès aujourd'hui et jusqu'à dimanche 5 juillet, Moyenneville.

BONJOUR

GUIDE DE SURVIE. Moi qui pensais en être débarrassé, c'est raté. Il y a deux ans, Pokémon GO avait été un phénomène mondial. Les petites bêtes sont de retour, avec des joueurs plus motivés que jamais pour devenir le meilleur dresseur. Comme le montre notre reportage en page 14, cet été, Arras risque de ressembler par endroits à une ville de zombies. Oubliez la plage. Ces gosses traînent dans les rues en tapotant sur leur portable, obsédés

par ce jeu mobile, leur « drogue ». L'épidémie touche tout le monde, même les retraités ! Comment y échapper ? Évitez la cité-dortoir, leur GO. Coupez votre portable pour ne pas être tenté. Éloignez vos enfants : il paraît que le jeu rend « addictif » en quelques minutes. C'est ensemble que nous surviurons à l'épidémie. Comme le dit le générique, « nous nous battons sans espoir et nous tout pour être voleur et gagner ce défi ! ». ■ A. M.

Météo

Matin 14°C

Après-midi 23°C

Demain

Matin 15°C

Après-midi 23°C



Le crowdfunding, pari payant

ARRAGEOIS

De gros investissements à venir à Actiparc P. 12

TERNOIS

Benoît Vaillant vainqueur du rallye du week-end P. 15

ARRAS

Le phénomène Pokémon GO pas près de s'arrêter P. 14

HUMERCUILLE

Le Grenier du Château Flore renaît P. 17

COMPLÈVILLÉ

Venez vous informer et donner votre avis sur le projet de parc éolien de « La Voie des Prêtres 2 »

du Mardi 3 juillet au Jeudi 16 août 2018 inclus

Le comité d'arrondissement a pour objectif de vous donner son avis et de faire part de son avis sur le projet éolien de parc éolien de « La Voie des Prêtres 2 » en fonction de vos remarques et de vos suggestions. Les réunions publiques ont lieu le mardi 3 juillet et le jeudi 16 août 2018 inclus.

Il y a également des réunions publiques à la demande.

LES SAUVIGNAIS PEUVENT ESPÉRER LEUR OWNERS ET FOMENTER LEURS FERMAGES :

A la Mairie de Comblanchien : Du mardi au vendredi de 14h à 17h et de 14h à 17h30

Chaque mardi de 14h à 17h

Sur internet : www.comblanchien.com

Lors des permanences publiques gratuites

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi

à Comblanchien de 14h à 17h et de 14h à 17h30 de mardi à vendredi